



## Refus d'allocation de retour à l'emploi

Par **micki**, le **09/08/2013** à **18:40**

Bonjour,

Pourriez vous me renseigner ?

Suite à une formation professionnelle en PPITH (formation pour handicapé), pendant un stage j'ai eu un souci avec ma main droite et mon pied gauche et après plusieurs examens fait auprès du médecin généraliste, il se révèle que j'ai eu un déclenchement d'une polyarthrite rhumatoïde. J'ai dû me mettre, pendant cette formation, en arrêt maladie. Ma caisse de maladie (MSA) m'a indemnisé au minimum vu que c'était une formation professionnelle pendant 3 ans, et l'AFPA m'a aussi indemnisé pendant ces 3 ans sous le code GSO-garantie sociale, et je voudrais savoir si ces 3 ans indemnisés sont pris en compte au niveau des ASSEDIC pour toucher du chômage.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Cordialement.